

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 11 avril 2022 modifiant l'arrêté du 25 novembre 2021 portant ouverture d'un examen professionnel de colonel de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2022

NOR : INTE2211292A

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 11 avril 2022, l'arrêté du 25 novembre 2021 portant ouverture d'un examen professionnel de colonel de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2022 est ainsi modifié :

– s'agissant du nombre total de postes offerts :

Le nombre total d'inscriptions possibles sur la liste d'aptitude établie au titre de l'examen professionnel de colonel de sapeurs-pompiers professionnels pour 2022 est de 4 postes.

(Les autres dispositions de l'arrêté du 25 novembre 2021 susmentionné demeurent inchangées.)